

Publié le 10 novembre 2017

## La dynamique Epl des réseaux de transports urbains

L'Union des transports publics et ferroviaires a publié ces derniers chiffres concernant les appels d'offre en 2016 : sur 11 procédures hors Île-de-France, 3 ont conduit à des changements d'opérateurs : les réseaux d'Épernay, de l'Isle-d'Abeau et de Laon. Des chiffres qui marquent également le dynamisme de création d'Epl. Analyse.



Qu'elles soient Sem ou Spl et pourquoi pas SemOp prochainement, les Epl de la mobilité pèsent dans le paysage économique en France et touchent l'ensemble des collectivités, grandes agglomérations ou métropoles comme territoires moins denses.

**La gestion des déplacements, des transports collectifs, du stationnement et des mobilités douces** est un enjeu majeur pour le développement des territoires. Elle impose des réponses adaptées aux évolutions de la demande ainsi qu'aux spécificités locales.

On assiste depuis quelques temps, aussi bien en milieu urbain qu'interurbain, à la création de Spl : Saint-Brieuc, Annecy, Aurillac, Douai, Maubeuge, Saumur, Thionville, Aubagne, Pau, le département de la Saône-et-Loire, du Tarn, et l'ensemble Drôme-Ardèche.

Au cours des 10 dernières années (2005/2017), il a été constaté que : - 16 réseaux urbains exploités en gestion déléguée à une société privée sont passés en gestion directe **dont 9 en Spl, - 5 départements ont créé une Spl,**

88 % des réseaux sont aujourd'hui gérés en concession de service public y compris en concession de service public.

Il appartient aux collectivités locales de trouver le bon compromis entre les solutions de mobilité au quotidien pour tous, une réduction des nuisances, un trafic plus fluide et une diminution de la voiture individuelle en centre-ville.

[Retrouvez l'enquête de l'UTP](#)